



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D13 - Projet d'internat rural partagé - Attribution d'une subvention

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 13 - Projet d'internat rural partagé - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Mme la Maire

A - Le contexte de la démographie médicale de Saint-Jean-d'Angély

Le territoire des Vals de Saintonge dont Saint-Jean-d'Angély connaît un problème d'installation de médecins généralistes avec une pyramide des âges défavorable. Le vieillissement des médecins généralistes a ainsi deux conséquences :

- Des perspectives de départ en retraite potentiellement supérieures aux installations nouvelles ;
- Une organisation de la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) en Vals de Saintonge bien en deçà des objectifs de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS-NA).

La charge de travail des médecins généralistes n'offre plus la possibilité aux nouveaux arrivants de disposer d'un médecin traitant. La forte activité en journée se prolongeant tardivement en début de soirée dans certains cabinets, les médecins généralistes, moins nombreux sont en difficulté pour répondre à la demande de l'ARS d'étendre les horaires de la PDSA.

Par ailleurs, le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély avec 35 % de postes vacants, connaît le plus fort taux de vacances d'emplois sur l'ensemble des établissements du groupe hospitalier de Saintonge. Le nombre de praticiens ayant dépassé l'âge de 60 ans est important avec pour conséquence une projection à plus de 50 % de postes vacants en 2023 en l'absence de recrutement.

En ville comme à l'hôpital, il existe un enjeu majeur et partagé à faire découvrir les cabinets médicaux, le centre hospitalier et le territoire aux futures générations de médecins. La projection des tendances actuelles participe par ailleurs à l'impérieuse nécessité d'agir dans un délai désormais très contraint.

Situation des internes hospitaliers

L'hôpital de Saint-Jean-d'Angély accueillait dans les années 80-90 des internes dont la plupart se sont installés à Saint-Jean-d'Angély et alentours.

Puis l'hôpital a cessé d'accueillir des internes.

Depuis 2018, le centre hospitalier accueille à nouveau des internes en médecine avec 3 postes ouverts en médecine et urgence et bientôt 2 postes supplémentaires en gériatrie. A noter un poste d'interne spécialisé en Médecine physique et de réadaptation (MPR) et un poste d'interne spécialisé en Réadaptation cardiaque.

Au 1^{er} juin 2020, 4 internes ont été accueillis au Centre hospitalier de Saint Jean d'Angély. Ces stages d'internat sont très appréciés des internes car ils sont très bien accueillis et très bien pris en charge par les chefs de service.

Deux points très positifs après seulement deux semestres :

- La promotion de juin 2020 compte 3 internes, signe de l'attractivité de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély.
- 2 internes sur les 4 premiers accueillis ont déjà manifesté leur intérêt pour un poste de médecine polyvalente à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély dès l'obtention de leur plein exercice.

Situation des internes en médecine générale

Le Centre médical de la Source à Saint-Jean-d'Angély est occupé par 9 médecins généralistes dont la moitié a plus de 60 ans.

Il est actuellement submergé par les patients venus des alentours suite au départ en retraite de plusieurs médecins dans les communes avoisinantes.

Le Docteur Jedat, médecin à mi-temps au Centre médical de la Source et Chef de clinique en médecine générale à la faculté de médecine de Poitiers, assure l'accueil d'internes en médecine générale dans son cabinet et la formation des internes en médecine générale en stage d'internat en Charente-Maritime.

B – Les objectifs de l'internat rural partagé

Dans ce contexte défavorable de démographie médicale à Saint-Jean-d'Angély et plus encore dans les Vals de Saintonge, il est apparu essentiel d'accueillir des internes afin qu'ils nouent des liens avec leurs pairs, avec les habitants et le territoire et envisagent ainsi de s'y installer.

Les résultats positifs en termes d'attractivité de l'accueil des internes hospitaliers depuis 18 mois nous confortent dans cette voie.

L'internat partagé a plusieurs objectifs :

- L'accueil dans des locaux neufs et à un prix très modique pour faciliter la venue d'internes hospitaliers et libéraux.
- L'accueil des internes hospitaliers et libéraux dans un même internat permet d'éviter l'isolement et de créer une communauté de vie.
- La création d'un lieu de formation pour :
 - les internes qui doivent suivre des cours en visioconférence dans le cadre de leur cursus universitaire ;
 - la formation en présentiel de 30 à 40 internes en stage d'internat auprès des généralistes de Charente-Maritime, assurée par le Docteur Jedat.
 - la formation à la maîtrise de stage car il y a peu de médecins formés sur le territoire ;Désormais, la majorité des stages en médecine générale ne passe plus par l'hôpital mais par un stage chez le praticien généraliste.

Il convient par conséquent de faciliter les vocations de maître de stage en ville, condition préalable et nécessaire à l'accueil des futurs médecins ;

- la formation médicale continue des médecins du territoire ;
- l'animation d'un lieu de réunion pour les médecins hospitaliers et libéraux notamment dans le cadre du projet des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) porté par l'Agence Régionale de Santé.

La direction de l'hôpital, la ville de Saint-Jean-d'Angély et le Docteur Jedat ont en ce sens structuré conjointement le projet d'internat ville-hôpital pour :

- Permettre une réelle reprise démographique ;
- Mettre à la disposition des maîtres de stages et des internes, un outil au service de l'ingénierie de formation de l'université de médecine de Poitiers ;
- Réunir une même génération en ville et à l'hôpital car les promoteurs souhaitent renforcer les liens organiques ville-hôpital à travers un parcours commun entre futurs médecins.

Dans le contexte où tous les territoires s'inscrivent dans une recherche active de médecins, la qualité de la réalisation de cet internat novateur constituera un élément de choix décisif des futurs professionnels. Ainsi, ce lieu d'accueil in situ est conçu précisément dans le but de faire découvrir aux futurs professionnels les atouts du territoire des Vals de Saintonge.

C - Descriptif du projet

En face du Centre hospitalier de Saint Jean d'Angély, à 500 mètres du cœur de ville historique, à proximité d'une zone naturelle et du Centre aquatique Atlantys, l'hôpital met à disposition du projet deux maisons mitoyennes.

Cette implantation permet d'accéder aisément à tout type de services de la vie quotidienne. En outre, la proximité de la base nautique de Bernouet rend possible l'exercice d'activités sportives de plein air. Le CHU de Poitiers se situe à 1 heure porte à porte du futur internat.

Véritable maison commune, l'internat comprendra une dizaine de studios destinés à l'hébergement des internes, un lieu de vie partagé ainsi qu'un centre de formation et de conférence. De cette manière, l'internat partagé se propose d'être à la fois un lieu d'hébergement, de vie et de formation communs en territoire rural.

Sous l'égide du centre hospitalier, l'internat sera géré et animé par les représentants des internes de ville et de l'hôpital d'une part, et par des maîtres de stage hospitaliers et de ville d'autre part. Ces logements permettront, pour certains d'entre eux, d'accueillir une famille ou d'organiser une colocation souvent appréciée des jeunes professionnels non originaires du territoire.

De plus, un ou des logements pourront accueillir des professionnels paramédicaux en particulier des kinésithérapeutes ou élèves kinésithérapeutes en stage qui constituent un métier très sensible pour le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély, en référence du développement de son secteur de Soins de Suite et de Réadaptation et Médecine Physique Réadaptation (SSR/MPR).

En outre, une salle de 36 m² dédiée à la formation médicale continue et à l'encadrement des maîtres de stage par l'université de Poitiers sera intégrée dans l'internat. Enfin, sont prévus des aménagements pour offrir des extérieurs et jardins aux occupants de l'internat et ainsi renforcer la qualité de vie au sein de l'habitat.

D - L'internat s'inscrit dans la politique d'attractivité menée par la Ville

- Mise à disposition d'une maison d'habitation de la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour les médecins hospitaliers arrivants.
- Construction d'une salle de spectacle EDEN et d'un cinéma multiplexe pour améliorer l'attractivité de la Ville.
- Mise en place d'un réseau hôpital-Ville de Saint-Jean-d'Angély et Vals de Saintonge communauté pour accompagner les praticiens dans la recherche de modes de garde, inscriptions dans les établissements scolaires, recherche d'emploi du conjoint.
- Projet d'organisation d'une journée de job dating à l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély pour faciliter la mise en relation des jeunes médecins et des médecins installés.
- Organisation par la Ville de Saint-Jean-d'Angély d'une journée d'accueil des internes en médecine avec visite de la Ville, rencontre des chefs de services et temps convivial.

E - Plan de financement

Le projet d'internat rural partagé représente un montant total de 677 000 € TTC.

Le foncier mis disposition par le centre hospitalier pour accueillir le projet représente 300 m² et un extérieur. Il est valorisé par le centre hospitalier à hauteur de 300 000 €. Le centre hospitalier va également procéder à des transferts préalables des services jusqu'alors installées dans les locaux dédiés à l'internat, pour un montant de 100 000 €. L'aménagement des nouveaux locaux ou études afférentes au projet seront également auto financés par l'établissement à hauteur de 37 000 €.

Afin de rénover en profondeur le foncier et créer les lieux tertiaires de formation, le centre hospitalier sollicite une subvention de 480 000 €, répartie de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Etat : | 290 000 € |
| - Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine : | 110 000 € |
| - Conseil Départemental de la Charente-Maritime : | 70 000 € |
| - Ville de Saint-Jean-d'Angély : | 10 000 € |

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES

OPERATIONS	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT		
Lot 1 Gros œuvre – maçonnerie	74 045 €	88 854 €
Lot 2 Menuiserie – Charpente	61 515 €	73 818 €
Lot 3 Couverture	16 636 €	19 963 €
Lot 4 Cloisons sèches	31 073 €	37 288 €
Lot 5 Electricité	40 475 €	48 570 €
Lot 6 Plomberie – Chauffage	75 600 €	90 720 €
Lot 7 Carrelage	11 760 €	14 112 €
Lot 8 Peinture	41 430 €	49 716 €
Lot 9 Structure métallique	24 892 €	29 870 €
Lot 10 Aménagements extérieurs	8 000 €	9 600 €
TRAVAUX PREALABLES		
Transfert préalable des services	83 333 €	100 000 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Honoraires architecte 8 %	30 834 €	37 000 €
Honoraires SPS 1,8 %	6 865 €	8 238 €
Honoraires CT 2 %	7 708 €	9 250 €
TOTAL OPERATION TRAVAUX	514 166 €	617 000 €
EQUIPEMENTS DES LOCAUX	50 000 €	60 000 €
TOTAL DEPENSES	564 166 €	677 000 €

RECETTES

Contributeurs	Montant HT	Montant TTC	% Répartition
AUTOFINANCEMENT (Centre hospitalier)			
Apport foncier		300 000 €	
Aménagement des locaux/Etudes	30 833 €	37 000 €	
Transfert préalable des services	83 333 €	100 000 €	
Equipement des locaux	50 000 €	60 000 €	
TOTAL AUTOFINANCEMENT	164 166 €	197 000 €	29,10 %
SUBVENTIONS			
Etat		290 000 €	42,80 %
Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine		110 000 €	16,20 %
Conseil Départemental de la Charente-Maritime		70 000 €	10,30 %
Ville de Saint-Jean-d'Angély		10 000 €	1,50 %
TOTAL SUBVENTIONS		480 000 €	70,90 %
TOTAL RECETTES		677 000 €	100,00 %

F - Calendrier prévisionnel du projet

Août 2020 :	Dépôt du permis de construire
Janvier 2021 :	Début des travaux
Novembre 2021 :	Ouverture de l'internat

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Saint Jean d'Angély à la construction de l'internat rural partagé par le versement d'une subvention d'investissement de 10 000 €, sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent.

Les crédits correspondants sont inscrits par décision modificative ce jour, compte 204172-01.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Henoah CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D13-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.